Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Québec

Règles de vie et code de conduite de l'école

Voici les règles qui régissent la vie de notre école, les comportements et attitudes que nous attendons de tous. Bien entendu, toute sanction doit demeurer confidentielle, en vertu de la loi.

Respect

Mes attitudes

1. J'utilise un langage, des gestes polis et respectueux envers les adultes et les autres élèves de l'école.
2. Le vouvoiement des adultes, en utilisant monsieur ou madame et le nom de famille, doit être respecté.

Mon comportement

3. En ce qui concerne les gestes, je suis discret dans mes manifestations amoureuses, je ne bouscule personne et ne me bats pas : même le **« tiraillage amical » est interdit**. Selon la situation, la conséquence peut passer d'un avertissement à une suspension à l'externe.
4. **Je bois et je mange aux endroits désignés. Je m'assure de disposer des déchets dans les poubelles disponibles dans l'école.**

Le matériel

5. Je dois prendre soin du mobilier et du matériel des locaux mis à ma disposition. S'il y a bris, une facture pour frais de réparation ou de remplacement sera envoyée à la maison.
6. **J'ai toujours en ma possession mon agenda scolaire**. Je le conserve propre, je n'en retire aucune page et je m'en sers à des fins scolaires seulement.
7. Je suis responsable des volumes scolaires qui me sont prêtés et des livres que j'emprunte à la bibliothèque.
8. Le casier qu'on me prête est de la propriété du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières. Je suis donc utilisateur du casier pour l'année scolaire. Pour éviter des conséquences désagréables, je garde mon casier en ordre et cadenassé en tout temps. Je ne peux pas changer de casier sans l'autorisation de mon tuteur.
9. La direction de l'école est en droit, avec un motif raisonnable, de fouiller le contenu de mon casier et/ou mes effets personnels en tout temps.
10. Je dois utiliser le cadenas offert par l'école en tout temps. Tout cadenas n'appartenant pas à l'école sera enlevé du casier.
11. Il est strictement interdit d'utiliser tout appareil électronique sur le territoire de l'école (téléphone cellulaire, tablette, montre intelligente, écouteurs Bluetooth)
12. Il est strictement interdit de fumer et/ou vapoter sur le territoire de l'école. De plus, tout article de fumeur sera confisqué et un constat d'infraction pourrait être émis.
13. Les boissons énergisantes sont interdites

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Québec

Les cours

14. Dans l'école et dans mes cours, je respecte le climat de classe et ne dérange pas le bon fonctionnement: pour ce faire, je suis dans la classe et **prêt à travailler au son de la cloche** et je **respecte les consignes de l'enseignant**. Bref, je joue mon rôle d'élève.
15. J'apporte le matériel nécessaire à chaque cours et je me déplace en marchant.
16. Je ne fais pas de plagiat : tout élève pris à copier ou à utiliser un appareil électronique lors d'une passation d'examen se verra attribuer la note 0 et ses parents en seront informés.
17. Si j'ai un rendez-vous avec un intervenant dans l'école, je me rends d'abord à mon cours afin d'avoir l'autorisation (permis de circuler) de l'enseignant pour m'y rendre.
18. À la fin du cours, j'attends le signal de l'enseignant avant de quitter la classe, en demeurant assis à ma place, jusqu'au son de la cloche.
19. **Si je suis malade ou si je dois m'absenter de l'école, je fais motiver mes absences et/ou retards par l'application Clic-École par mes parents.**
20. Si je quitte l'école, j'avise la/le responsable des absences avant de quitter et mon départ doit être autorisé par mes parents. Dans les autres situations, je ne quitte jamais l'école sans l'autorisation de la direction.
21. Si je m'absente, c'est ma responsabilité de m'informer auprès de mes enseignants des mises à jour que je dois faire suite à une absence (travaux à compléter, notes de cours, examens, etc.).
22. Dans le cas où je m'absenterais pour un voyage, un tournoi, ou toute autre activité qui se tient sur les heures de cours et qui fait que je dois manquer mes cours, aucune compensation de travail ne sera prévue par les intervenants de l'école, c'est-à-dire que :
 - Les enseignants ne fourniront pas de matériel didactique (notes de cours, tests, etc.) couvrant les notions qui seront enseignées pendant l'absence de l'élève ;
 - Il sera de ma responsabilité de reprendre les notions manquées lors des récupérations qui figurent déjà à l'horaire : aucune récupération supplémentaire ou « cours privé » ne me sera offert à la suite de mon absence ;
 - Si j'ai manqué une évaluation, l'enseignant jugera la situation : soit il m'avisera et mon parent par le biais de l'agenda d'une date de reprise (si je ne m'y présente pas, j'obtiendrai la note 0) soit il se réservera le droit de ne pas tenir compte de cette évaluation dans mon dossier (s'il juge qu'il n'est pas nécessaire de reprendre l'évaluation, lors des laboratoires de sciences par exemple, il se réserve le droit de mettre « NE » [non-évalué] pour cette évaluation).

Pendant les pauses

23. Je suis respectueux en tout temps lors de mes déplacements et des transitions dans le corridor. Je collabore et je suis respectueux avec tous les adultes de l'école et je circule en marchant.
24. Je ne laisse pas mon matériel scolaire ou mes effets personnels dans le corridor ou sur le haut des portes et des casiers. Je range mes choses rapidement dans mon casier et je reste debout. Si je veux m'asseoir, j'utilise les bancs à la cafétéria et à la salle polyvalente.
25. J'assure un climat sain et calme dans le corridor lors des pauses et du diner.
26. À la fin des classes, je quitte rapidement et sans flâner.

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières Québec

Tenue vestimentaire

- **Je porte le polo, la veste ou le chandail officiel de l'école à manches courtes ou longues dès que je me trouve à l'intérieur des murs de l'école et pour tout le temps que j'y reste, et ce, même lors des sorties scolaires et des journées pédagogiques**. Je conserve le polo, la veste ou le chandail officiel de l'école propre, visible et sans altération. Je peux porter un chandail à manches courtes ou longues sous le polo, la veste ou le chandail officiel de l'école.

- Si je me présente sans le polo à l'école, je devrai emprunter le polo de remplacement à la bibliothèque.

- Si je perds le polo prêté, il est de ma responsabilité d'en racheter un auprès de Point-Lotus.

- En ce qui concerne le reste de mon habillement, l'école étant un établissement d'enseignement, je dois porter une tenue appropriée à l'école.

 - mes vêtement doivent respecter une tenue vestimentaire acceptable
 -la longueur de short doit arriver à la mi-cuisse
 -le chandail doit couvrir le ventre
 - mes sous-vêtements ne doivent pas être visibles
 - mes vêtements doivent respecter une tenue vestimentaire acceptable;
 - je ne porte pas de vêtements et d'accessoires qui font référence à la violence;
 - j'enlève mon couvre-chef (chapeau, casquette, tuque, etc.) à l'entrée de l'école ;
 - les pantoufles et les bas de pyjama ne sont pas acceptés à l'intérieur de l'école;
 - en hiver, les bottes doivent être enlevées et placées dans le casier. Je porte mes souliers en classe et dans l'école;
 - **je laisse mon sac à dos et/ou mon sac à main dans mon casier quand je suis à l'école.**

- En tout temps, lorsque je pratique un sport à l'école, je me présente avec un uniforme d'éducation physique : espadrilles, t-shirt et short de l'école acheté chez Point Lotus.

PRENDRE NOTE QU'EN TOUT TEMPS, UN ÉLÈVE PEUT ÊTRE SORTI AU LOCAL DE RETRAIT (REPÈRE) LORS D'UNE PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT OU D'UNE ACTIVITÉ ÉDUCATIVE (RÉCUPÉRATION, ACTIVITÉ-MIDI, PARASCOLAIRE). CELA SERA COMPTABILISÉ COMME UNE SORTIE DE CLASSE. L'ÉLÈVE DEVRA TROUVER DES ALTERNATIVES POUR SE CHANGER ET CORRIGER SA TENUE VESTIMENTAIRE.

Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école : loi 56

À l'école Docteur-Alexis-Bouthillier, nous avons une politique et un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence puisqu'elle n'y est pas tolérée, sous aucune forme. Cette politique repose sur deux stratégies : la prévention et l'intervention. Elle vise à préserver un climat sain et sécuritaire dans l'école pour y favoriser l'apprentissage, la réussite scolaire et le bien-être des élèves.

D'abord, la stratégie de prévention vise à sensibiliser les parents et les élèves à ce phénomène, à utiliser les ressources professionnelles de l'école pour faire vivre des activités de prévention à l'ensemble de la population de l'école (jeunes et adultes) et, finalement, collaborer avec des organismes comme la police de St-Jean-Sur-Richelieu ou Justice Alternative pour des activités d'information et d'éducation auprès des élèves et du personnel.